

CONSEIL GÉNÉRAL DE SAINT-MAURICE

COMMISSION DE GESTION

Rapport de la séance « COVID-19 » du 12.10.2020

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE GESTION

Président : Dominique Robyr (PLR)

Rapporteur : Jan Schönbächler (AdG)

Membres : Barbara Arlettaz-Isoz (PLR), Guillaume Barman (PLR), François Bruchez (PDC), Damien Coutaz (PDC), Catherine Frossard (PDC), Gaël Rappaz (PDC), Lucien Steiner (PDC).

Suppléants : Mireille Brouchoud (PLR), Xavier Bruchez (PDC), Alain Duroux (PDC), Laetitia Lugon (PLR), Dominique Thiévent (AdG).

Remarques : La séance a eu lieu en vidéo-conférence

Ont participé : M. Damien Revaz, Président de la municipalité et Léonard Roserens, responsable des finances de l'administration communale.

1. But de la séance

Le but de cette séance est de faire un état des lieux et une analyse des effets de la crise du coronavirus, principalement au sujet des finances communales mais également en ce qui concerne le tissu économique aigaunois.

Il s'agit également d'en faire ressortir les conséquences sur les habitants, notamment au niveau de l'aide sociale et des activités sociales (sociétés locales culturelles et sportives ; manifestations).

2. Finances communales

Les analyses relatives aux finances communales se basent sur le document « COVID-19_support pour COGEST du 12.10.2020 » joint à la fin du rapport, qui a été établi par M. Léonard Roserens.

2.1 Coûts directs

La Commission de Gestion considère que les mesures décidées et mises en œuvre par le Conseil Communal pour tenter de limiter les effets de la crise ont été pragmatiques et ont atteint leur but autant que possible.

Le Conseil Communal a donc rempli son rôle de collectivité publique de proximité en proposant des mesures efficaces et immédiates à ses habitants les plus faibles (livraisons à domicile aux personnes dites à risque; aide aux paiements) et à ses entreprises les plus touchées par la crise (bons de consommation dans les commerces ; réductions de loyer ; autres).

Il apparaît que le coût de ces mesures (Fr. 180'000.-) est limité au regard de leur efficacité, tant en termes de soutien réel qu'en termes d'image.

2.2 Coûts indirects (hors fiscalité)

Les pertes relatives à la crise du COVID (baisse des recettes de la garderie ; baisse des entrées de la piscine ; baisse des revenus de parking ; divers), estimées à Fr. 160'000.-, sont également relativement modérées.

2.3 Coûts annulés

Il s'agit des coûts relatifs aux manifestations ainsi qu'aux activités sportives et culturelles qui n'ont pas eu lieu de février 2020 à ce jour. Ils ont été estimés à Fr. 130'000.-

Malheureusement, l'annulation de ces coûts signifie également, de fait, une baisse de l'offre culturelle et sportive et donc de la qualité de vie des habitants de la commune.

2.4 Total

Les coûts (hors pertes fiscales), diminués des économies, qui résultent à ce jour de la crise du coronavirus s'élèvent au total à Fr. 210'000.-, soit moins d'1% des recettes communales. Il s'agit donc de charges supportables au regard du total des recettes communales (environ Fr. 24 mio annuellement).

2.5 Fiscalité

Les entreprises les plus touchées par la crise sont logiquement celles actives dans les domaines du tourisme, de l'événementiel et la restauration ainsi que les commerces locaux.

Il ressort du document fourni par le service des finances que les recettes totales provenant de l'impôt sur le bénéfice (personnes morales) s'élèvent à Fr. 450'000.-. Les recettes relatives aux entreprises du bâtiment ainsi que celles actives dans le secteur des services sont majoritaires.

Dès lors, le risque fiscal sur les personnes morales, qui a été estimé à Fr.125'000.-, est relativement faible.

De même, les recettes fiscales totales relatives à l'impôt sur le revenu des indépendants domiciliés sur la commune s'élèvent à Fr. 680'000.-. Le risque a quant à lui été estimé à Fr. 235'000.-

D'un total de Fr.570'000.-, le risque fiscal avait été anticipé par le Conseil Municipal lors de l'élaboration des comptes 2019, pour un montant total de Fr.1'025'000.- (cf. comptes 2019 et rapport COGEST y relatif).

En conséquence, comme le risque fiscal a déjà été provisionné pour un montant supérieur à celui estimé à ce jour, il n'y a pour le moment, pas de risque majeur pour les finances communales

3. Economie – Aide sociale – Sociétés locales

3.1 Economie

En plus du risque fiscal découlant des effets de la crise sur les entreprises, il y a lieu de se poser la question de ses effets sur les entreprises elles-mêmes.

Il ressort de notre analyse qu'en raison de la composition du tissu économique aగాunois, il n'y a pas lieu d'avoir des craintes **exagérées** au sujet de la bonne marche des affaires voire de la survie **de la plupart** des entreprises actives à St-Maurice.

Toutefois, des pertes d'emplois dans les domaines mentionnés au chapitre précédent sont probables et pourront avoir à terme des effets sur les demandes d'aide sociale.

3.2 Aide sociale

Malheureusement, la crise du coronavirus aura inmanquablement des conséquences sociales, notamment en raison de probables pertes d'emploi (cf. chapitre précédent). Si la municipalité ne peut pas vraiment agir contre cela, il y a lieu par contre de se poser la question de la hausse des montants des aides sociales octroyées par la commune.

A ce jour, certainement en raison de l'octroi spécial d'indemnités pour réduction de l'horaire de travail (RHT) et de crédit transitoires « COVID-19 » octroyés aux entreprises par la confédération, il semble qu'il n'y ait pas de hausse des demandes d'aide sociale.

Toutefois, il est possible que les mesures mentionnées ci-dessus aient créé un « effet retard » et qu'une hausse des demandes d'aide sociale aura lieu en 2021, lorsque les personnes concernées arriveront en fin de droit de chômage.

3.3 Sociétés locales – Manifestations

Les habitants de St-Maurice ont l'avantage de pouvoir profiter de nombreuses manifestations locales, culturelles et sportives. De même, de nombreuses sociétés sportives et culturelles sont actives sur la commune. Ces sociétés locales et les manifestations qui sont organisées par ces dernières sont le ciment de la communauté aగాunoise.

Malheureusement, l'activité des sociétés locales a dû être arrêtée pendant le semi-confinement et la plupart sont actuellement au ralenti. Les manifestations ont été pour la plupart annulées.

Cette situation a notamment des effets sur les finances de ces sociétés, par exemple l'annulation des lotos. Il y a lieu de se poser la question d'une aide communale ponctuelle permettant de compenser ces pertes si besoin.

3. Conclusions

Les effets de la crise du COVID sur les finances communales 2020 sont, pour le moment, relativement limités et pourront normalement être absorbés. Il faut espérer toutefois qu'il n'y aura pas de nouveaux confinements de longue durée ni de mesures trop contraignantes pour l'économie.

Comme indiqué au chapitre 2.1, les mesures prises par le Conseil Communal ont été très pragmatiques et probablement très efficaces. En particulier, la distribution des bons d'achat a été très appréciée par les habitants et a fourni une aide bienvenue aux établissements publics et aux commerces de proximité, ce pour un coût relativement limité.

Au regard de la composition du tissu économique aగాunois, les effets sur la **majorité** des entreprises, seront probablement faibles. Malheureusement, il est indéniable que d'autres entreprises et commerces ont été, et seront encore, très affectés par cette crise.

De même, si les effets sur les demandes d'aide sociale ne sont pas encore connus, il est probable qu'il y aura une hausse légère des demandes dès 2021. A noter que la hausse des demandes d'aide sociale est constante depuis plusieurs années.

La COGEST espère aussi que cette crise n'aura pas d'effets à long terme sur les sociétés locales de même que sur la participation de ses habitants à la communauté.

Pour terminer, la COGEST remercie Léonard Roserens pour le document détaillé et pertinent qu'il nous a fourni pour l'analyse financière de cette crise.

Saint-Maurice, le 18.10.2020,

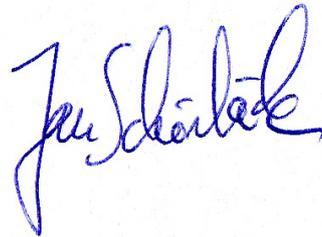
Le Président :

Dominique Robyr



Le Rapporteur :

Jan Schönbächler



Covid-19

CoGest de Saint-Maurice

Séance du 12 octobre 2020



Les 4 principales aides à la population – aux sociétés

1. Livraison des courses à domicile

CM – Validation du 01.04.2020

Le CM confirme la décision prise de proposer un service de livraison des courses au domicile des personnes à risque. Cela vaut également pour les paiements mensuels desdites personnes.

2. Aide économique – Envoi de bons

CM – Décision du 06.05.2020

Le CM décide d'octroyer à chaque habitant de la commune 3 bons de Frs 10.- chacun répartis en 3 catégories (Service – Boutique – Café et restaurant).

3. Aide directe

CM – Décision du 20.05.2020

Le CM décide d'octroyer une aide à hauteur de 2 fois la taxe annuelle d'élimination des déchets pour les commerces ayant eu l'obligation de fermer.

4. Abandon des loyers commerciaux

CM – Décision du 20.05.2020

Le CM décide, en tant que propriétaire, d'abandonner certains loyers (2 mois à 100% ou 50%) selon possibilité pour l'exploitant d'exercer son activité partiellement ou non.

Les différents coûts liés au Covid-19

Directs – Indirects – Annulés

1. Coûts directs

- A. Envoi de bons
- B. 2 fois la taxe annuelle d'élimination des déchets
- C. Abandon de certains loyers commerciaux
- D. Mesures de protection du personnel, des locaux
- E. APAC – Participation des communes à la réduction des horaires de travail

2. Coûts indirects

- A. Garderie Boule de Gomme – Recettes des parents
- B. Piscine – Entrées manquantes
- C. Taxes de parcage
- D. Pertes fiscales

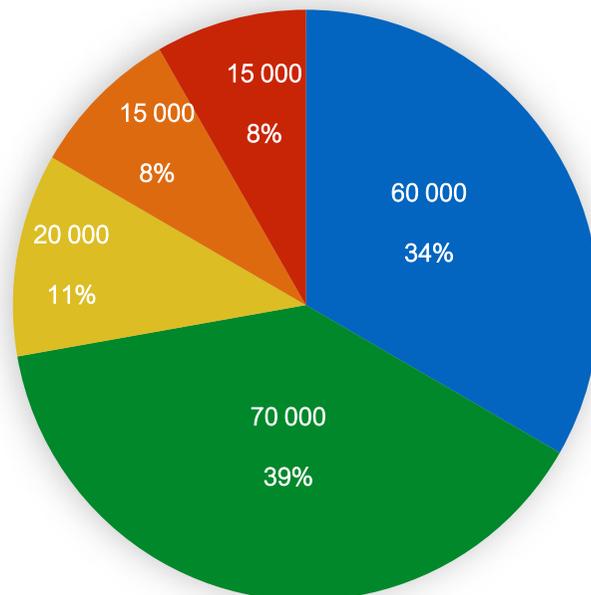
3. Coûts annulés

- A. Tourisme – Manifestations organisées par l'OT et tiers
- B. Jumelage
- C. Personnel et CM – Sortie, repas fin d'année
- D. Ecoles – Activités sportives et culturelles

Les Coûts Directs

1. Coûts directs

- A. Envoi de bons
- B. 2 fois la taxe annuelle d'élimination des déchets
- C. Abandon de certains loyers commerciaux
- D. Mesures de protection du personnel, des locaux
- E. APAC – Participation des communes à la réduction des horaires de travail

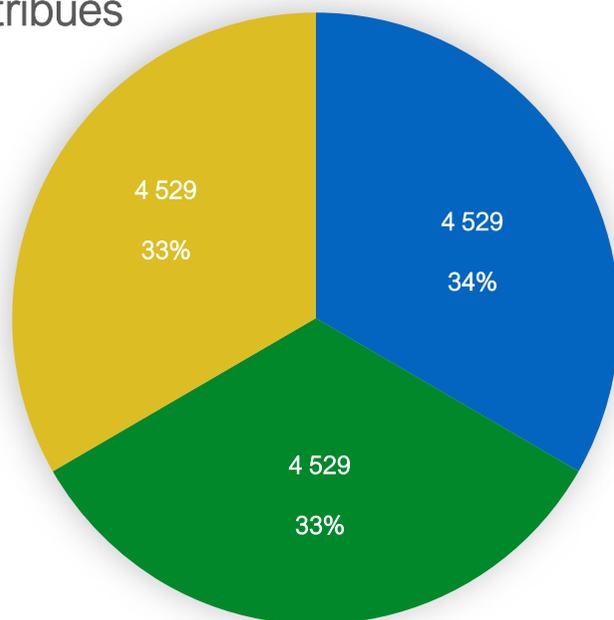


Coûts directs au 12.10.2020

Frs 180'000.--

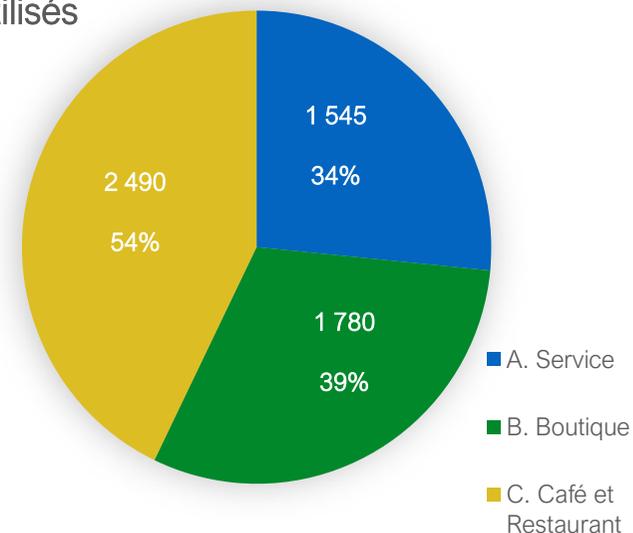
Les Coûts Directs – Détail des bons

Bons distribués



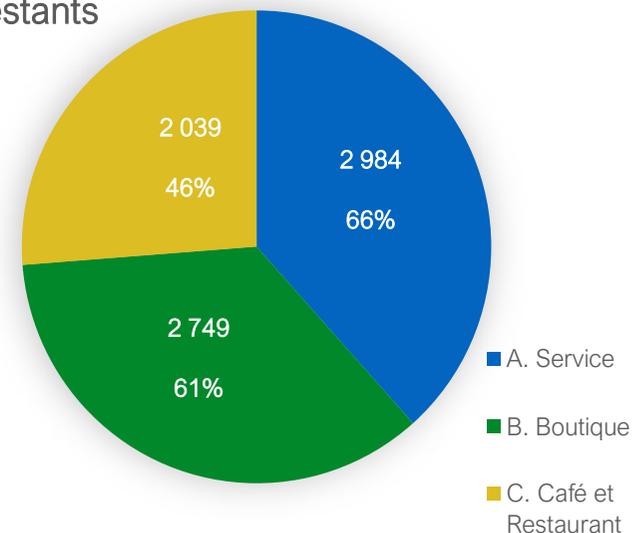
■ A. Service ■ B. Boutique ■ C. Café et Restaurant

Bons utilisés



■ A. Service
■ B. Boutique
■ C. Café et Restaurant

Bons restants

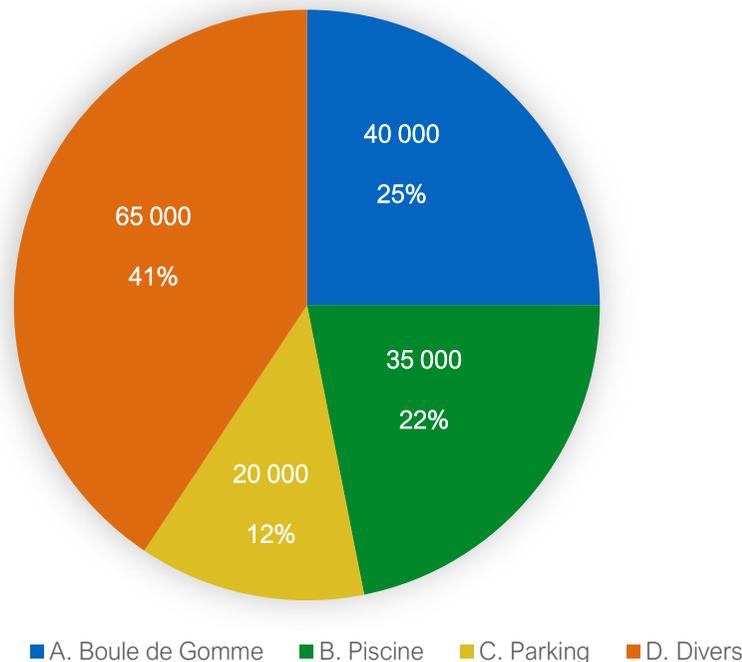


■ A. Service
■ B. Boutique
■ C. Café et Restaurant

Les Coûts Indirects

2. Coûts indirects – hors pertes fiscales

- A. Garderie Boule de Gomme – Recettes des parents
- B. Piscine – Entrées manquantes
- C. Taxes de parcage
- D. Divers (locations de salles – amendes – etc.)



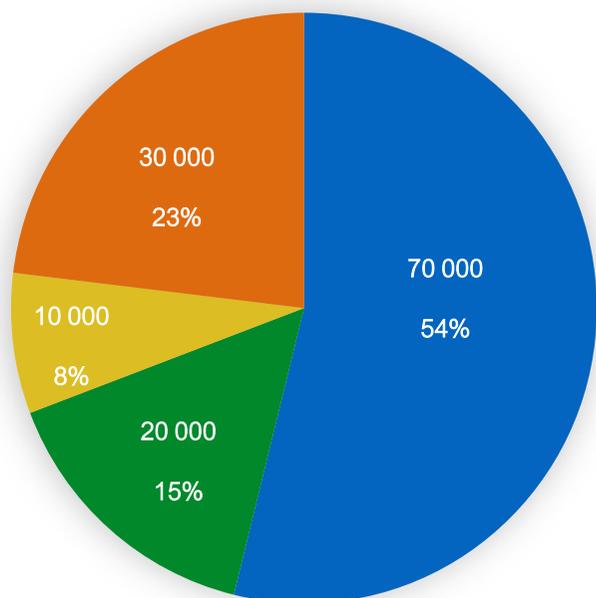
Coûts indirects au 12.10.2020

Frs 160'000.--

Les Coûts Annulés

3. Coûts annulés

- A. Tourisme – Manifestations organisées par l’OT et tiers
- B. Jumelage
- C. Personnel et CM – Sortie, repas fin d’année
- D. Ecoles – Activités sportives et culturelles



■ A. Manifestations ■ B. Jumelage ■ C. Personnel et CM ■ D. Ecoles

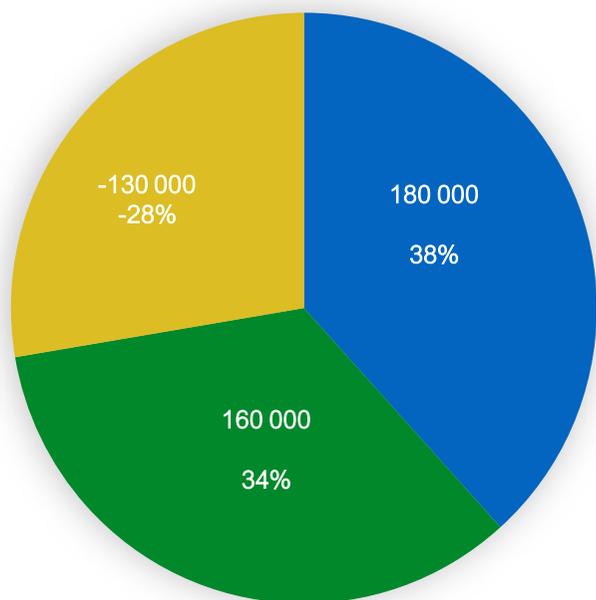
Coûts annulés au 12.10.2020

Frs 130'000.--

Les Coûts hors fiscalité – Récapitulation

Les différents coûts

- A. Les coûts directs
- B. Les coûts indirects
- C. Les coûts annulés



■ A. Directs ■ B. Indirects ■ C. Annulés

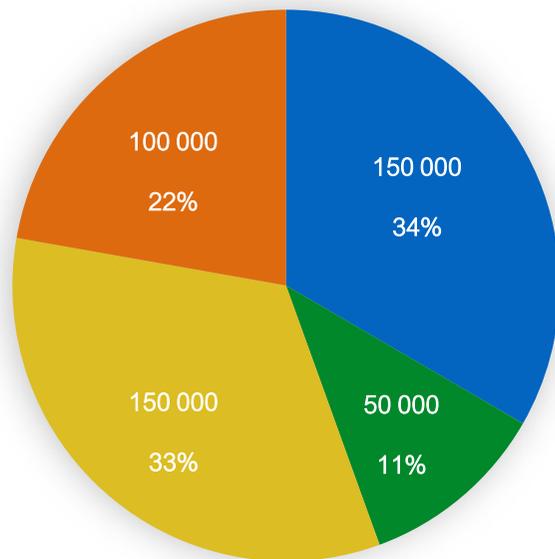
Coûts nets au 12.10.2020

Frs 210'000.--

Estimation des pertes fiscales

Les recettes fiscales des Personnes Morales

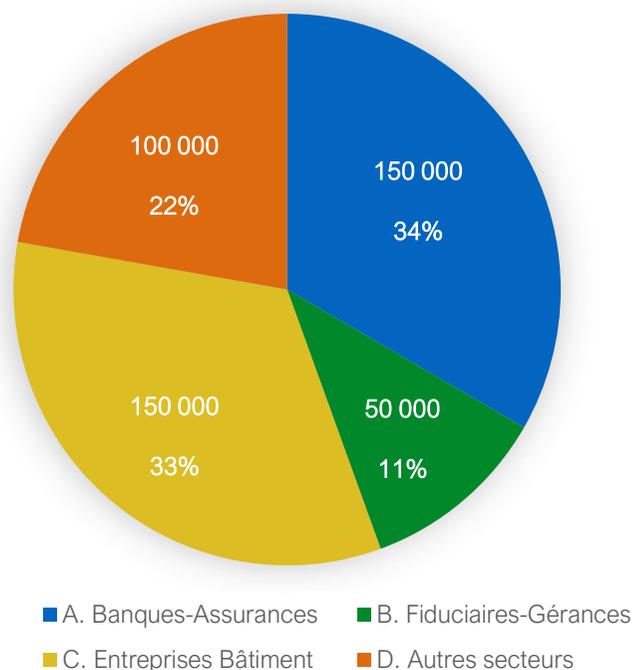
- A. Banques et Assurances
- B. Fiduciaires et Gérances Immobilières
- C. Entreprises du bâtiment
- D. Autres secteurs



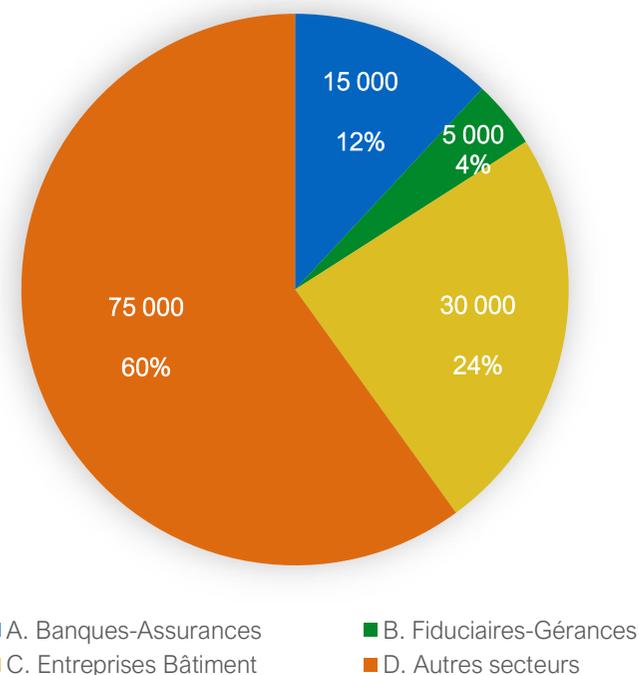
- A. Banques-Assurances
- B. Fiduciaires-Gérances
- C. Entreprises Bâtiment
- D. Autres secteurs

Recettes Fiscales
Bénéfice Personnes Morales
Frs 450'000.--

Estimation des pertes fiscales



Recettes Fiscales
Bénéfice Personnes Morales
Frs 450'000.--

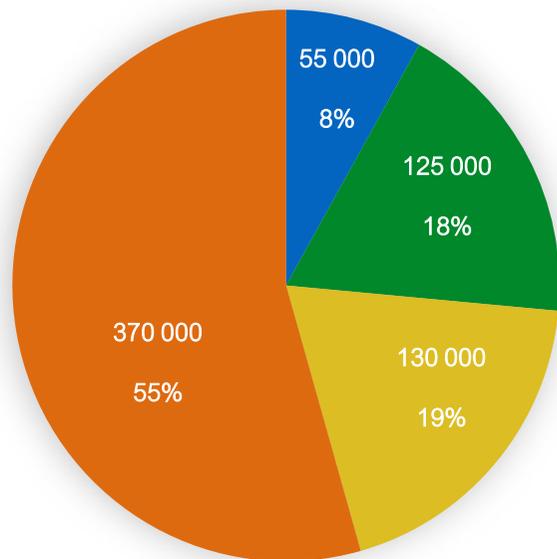


Risque Fiscal
Bénéfice Personnes Morales
Frs 125'000.--

Estimation des pertes fiscales

Les recettes fiscales des Indépendants

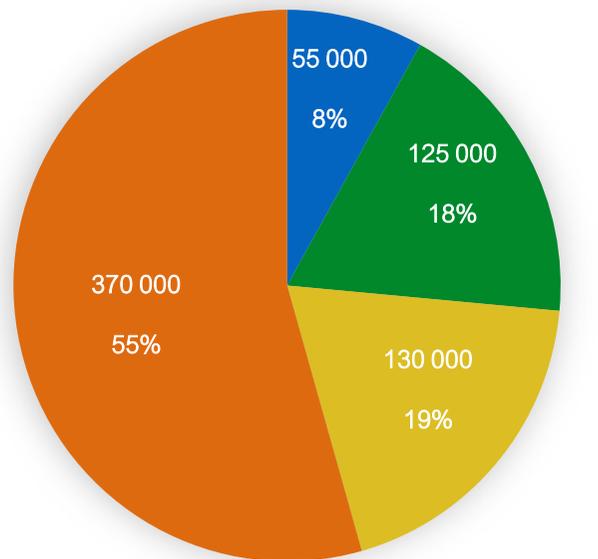
- A. Cafés - Restaurants
- B. Secteur médical
- C. Secteur du bâtiment
- D. Autres secteurs



- A. Cafés - Restaurants
- B. Secteur Médical
- C. Secteur du bâtiment
- D. Autres secteurs

Recettes Fiscales
Revenus des Indépendants
Frs 680'000.--

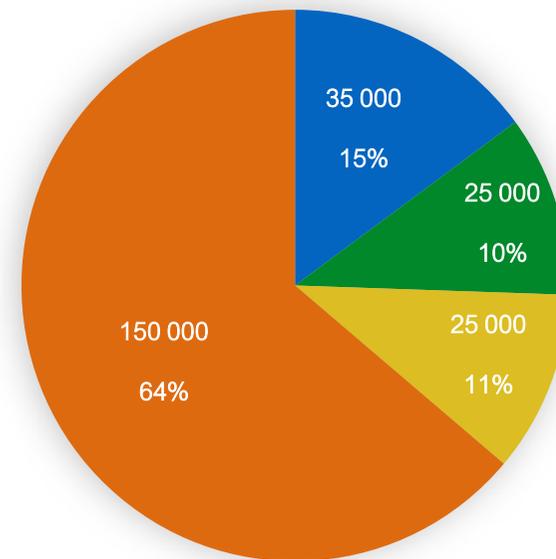
Estimation des pertes fiscales



■ A. Cafés - Restaurants ■ B. Secteur Médical
■ C. Secteur du bâtiment ■ D. Autres secteurs

Recettes Fiscales
Revenus Indépendants

Frs 680'000.--



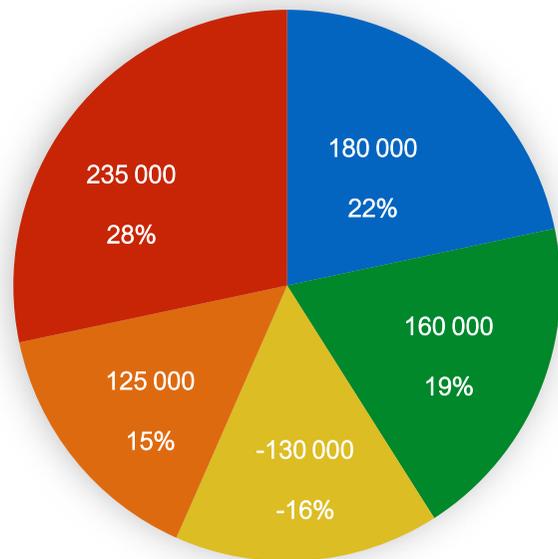
■ A. Cafés - Restaurants ■ B. Secteur médical
■ C. Secteur du bâtiment ■ D. Autres secteurs

Risque Fiscal
Revenus Indépendants

Frs 235'000.--

Covid-19

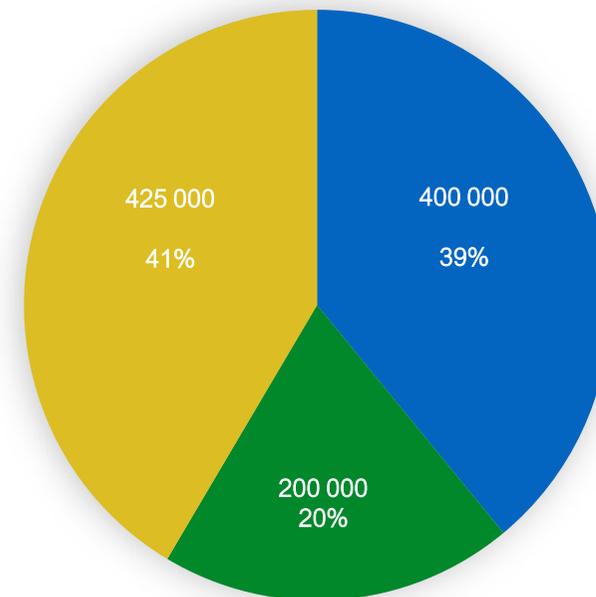
Résumé de la situation au 12.10.2020



■ A. Coûts Directs
■ B. Coûts Indirects
■ C. Coûts Annulés
■ D. Impôts PM
■ E. Impôts Indépendants

Estimation des coûts nets

Frs 570'000.--



■ A. Provision Covid-19
■ B. Augm. Provision Débiteurs
■ C. Augm. RL sur Impôts

Provisions et réserves à disposition

Frs 1'025'000.--